



Eastern Ontario Water Resources Program / Programme des ressources en eau de l'Est de l'Ontario

Programme des ressources en eau de l'Est de l'Ontario : Lignes directrices pour la proposition de projet

L'Étude sur la gestion des ressources en eau de l'Est de l'Ontario (en anglais : Eastern Ontario Water Resources Management Study) a permis de formuler 35 recommandations en vue de protéger les ressources en eau de surface et souterraines dans l'Est de l'Ontario. La Ville d'Ottawa a accordé des fonds à des organismes sans but lucratif pour la réalisation de projets qui répondent à une ou plusieurs des recommandations. Un résumé des recommandations figure à l'annexe A.

Demandeurs admissibles :

- Organismes sans but lucratif
- Municipalités
- Offices de protection de la nature
- Instituts universitaires

Les projets réalisés par des particuliers sur des propriétés privées **ne sont pas admissibles** au financement.

Les candidats doivent déposer leur demande avant de commencer leur projet. Les produits livrables complétés après la demande, ou les projets en cours avant l'examen/l'approbation du comité seront examinés au cas par cas. Les projets déjà achevés avant le dépôt de la demande ne sont pas éligibles au financement.

Formulaire de soumission de proposition :

Les candidats souhaitant présenter des propositions de projets pour obtenir du financement dans le cadre du Programme doivent remplir le Formulaire de demande. Les propositions doivent tenir compte des recommandations de l'Étude sur la gestion des ressources en eau de l'Est de l'Ontario (www.nation.on.ca/resources/science-research/technical-reports).

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Ronda Boutz à rboutz@nation.on.ca ou au 1-877-984-2948.

Date limite de soumission des propositions et de l'examen :

Les propositions dûment remplies doivent être reçues au plus tard **le 6 juin 2025**.

Les propositions seront examinées par le Sous-comité des subventions, qui fait partie du Comité consultatif du bassin versant, le 16 juin 2025; les demandeurs doivent assister à la réunion et présenter leur proposition de projet en personne. Chaque candidat disposera d'un maximum de 10 minutes pour présenter sa demande de projet.

Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision du Sous-comité à propos du financement dans les cinq jours ouvrables suivant la date de la réunion du 16 juin.



Eastern Ontario Water Resources Program / Programme des ressources en eau de l'Est de l'Ontario

Les organisations membres du Sous-comité des subventions faisant partie du Comité consultatif du bassin versant qui soumettent des propositions de projet s'abstiendront de participer au processus d'examen et d'approbation des propositions de projet.

Les propositions de projets seront examinées par le Sous-comité en fonction du système d'évaluation des projets ci-dessous.

Système d'évaluation des propositions :

Critères	Points disponibles	Points attribués
1. Pertinence par rapport aux objectifs et aux recommandations de l'EOWRMS) (<i>p. ex. impact sur la protection des ressources en eau et réalisation des recommandations</i>)	10	
2. Emplacement du projet et applicabilité et transférabilité à d'autres secteurs de la zone d'étude du programme	5	
3. % du budget du projet qui constitue des fonds du programme et affectation des fonds au budget global du projet (<i>p. ex. administration, dotation, matériel et fournitures, etc.</i>)	5	
TOTAL	20	

Projets approuvés :

Les demandeurs doivent faire rapport au Sous-comité en présentant des rapports d'étape, et doivent fournir un rapport final.

Les rapports finaux de projets approuvés répondront aux recommandations du programme, présenteront un résumé des résultats associés aux produits livrables du projet, un budget détaillé, et des recommandations futures, le cas échéant.

Le rapport final ne dépassera pas 3 pages, des informations complémentaires pourront être fournies au Sous-comité au cours de la réunion.

Des factures satisfaisantes seront exigées pour tous les projets achevés, et des dossiers seront disponibles sur demande pour les vérifications.

Les modalités de paiement sont telles que le financement sera accordé une fois le projet terminé (rapport final approuvé par le Sous-comité des subventions, qui fait partie du Comité consultatif du bassin versant). La facturation provisoire ne sera envisagée qu'au cas par cas, les promoteurs doivent demander un paiement provisoire au moment de la demande et fournir une justification de la demande.

Pour plus d'informations et les documents de candidature :



Annexe A :
Résumé des recommandations du programme

Le tableau suivant est une compilation des recommandations de l'Étude sur les ressources en eau de l'Est de l'Ontario, regroupées en 35 recommandations clés (numéros d'identification). Lorsque vous remplissez le formulaire de demande, veuillez indiquer le numéro d'identification pour connaître les recommandations applicables. Une description de chaque recommandation est fournie sur le site www.nation.on.ca/eowrp.

N° d'id.	Recommandation	N° d'id	Recommandation	N° d'id	Recommandation
1	Bilan hydrique régional	13	Programme régional de rejet des eaux usées	25	Modèle 3D des eaux souterraines
2	Politiques d'utilisation des terres pour la protection des ressources en eau	14	Bassin de polissage pour les effluents municipaux	26	Étude sur l'utilisation des terres agricoles
3	Évaluation du programme	15	Programme d'éducation sur les sels de voirie	27	Plan de gestion des éléments nutritifs (PGEN)
4	Cartographie des connexions entre les ressources en eaux de surface et souterraines	16	Identification de la zone de captage des puits	28	Plan régional d'approvisionnement en eau
5	Cartographie des contraintes liées aux eaux souterraines	17	Inventaire des puits	29	Évaluation des méthodes de gestion des eaux pluviales
6	Stratégie de gestion des débits	18	Inventaire des sites contaminés	30	Plan de protection des corridors de cours d'eau
7	Élaboration et application d'un modèle localisé	19	Analyse des zones de faille	31	Stratégie régionale d'économie d'eau
8	Étude des sources de débit de base des cours d'eau	20	Étude des morts-terrains perméables	32	Programme normalisé d'essais et d'inspections
9	Modifier le processus d'approbation des " permis de prélèvement d'eau "	21	Plans de gestion des eaux souterraines	33	Politiques de protection des forêts
10	Programme de réduction des sources non ponctuelles (SNP)	22	Délimitation et caractérisation des aquifères	34	Distribution de l'information SIG
11	Optimisation du traitement des eaux usées municipales	23	Plans de lutte contre les déversements	35	Examen administratif de la gestion des ressources en eau
12	Programme de gestion du phosphore total (GPT)	24	Éducation du public		